



## Transmission des dettes aux arrieres petits enfants ??

Par **petchie**, le 17/10/2013 à 16:10

bonjour

ma grand mere est décédée , elle avait des dettes et aucun bien , ses 3 filles ont fait une renonciation à succession , aujourd'hui l'organisme me reclame le reglement des dettes en tant qu'héritier suivant , je vais faire également une renonciation mais j'ai des enfants majeurs et mineurs , doit on faire également une renonciation pour les arrieres petits enfants majeurs et mineurs ???

merci

Par **youris**, le 17/10/2013 à 16:28

bjr,

vos enfants majeurs doivent renoncer à la succession et vous devez renoncer vous même pour vos enfants mineurs.

voir ce lien:

[http://www.ca-](http://www.ca-lyon.justice.fr/fichiers/TGI%20Lyon/notice_justiciable_renonciation__succession.pdf)

[lyon.justice.fr/fichiers/TGI%20Lyon/notice\\_justiciable\\_renonciation\\_\\_succession.pdf](http://www.ca-lyon.justice.fr/fichiers/TGI%20Lyon/notice_justiciable_renonciation__succession.pdf)

pour pouvoir renoncer vous ne devez avoir accompli aucun acte d'héritier comme par exemple récupérer des affaires du défunt.

cdt